

Communiqué de presse

Aide pour les cas de rigueur: décision réjouissante du Conseil fédéral – maintenant, c'est aux cantons d'agir!

La hausse de l'aide pour les cas de rigueur à 1,0 milliards de francs est absolument indispensable au vu de la situation actuellement critique. L'ASTAG salue donc expressément la décision de ce jour du Conseil fédéral. Maintenant la balle est dans le camp des cantons qui sont appelés à agir rapidement. De leur engagement dépend l'avenir de nombreuses entreprises et en premier lieu celles de la branche des autocaristes et des taxis.

C'est avec plaisir et avec un grand soulagement que l'Association suisse des transports routiers ASTAG a pris ce jour connaissance de la décision du Conseil fédéral relative à l'aide pour les cas de rigueur. En raison des mesures gouvernementales relatives au COVID-19, de nombreuses entreprises de la branche privée des autocaristes et de celle des taxis sont confrontées à une situation désespérée – sans aucune faute de leur part et sans aucun espoir d'amélioration rapide au niveau des commandes. Les réserves tirent à leur fin et au cours des prochaines semaines, c'est la ruine qui attend de nombreuses entreprises. «Nous devons malheureusement nous attendre à une véritable vague de faillites» constate le président central de l'ASTAG Thierry Burkart: «C'est le destin de nombreuses PME familiales traditionnelles qui est en jeu!»

Au nom de ses membres, l'ASTAG remercie donc le Conseil fédéral pour l'augmentation du crédit d'aide de 400 millions à 1,0 milliard de francs. Dans la situation actuelle unique dans toute l'histoire, c'est la seule mesure possible pour venir en aide aux entreprises dans le besoin. La protection de la santé de la population est bien entendu prioritaire. Et il est facile d'exiger des restrictions toujours plus sévères et de critiquer le Conseil fédéral pour de soi-disant manquements. Pourtant, et en plus des contaminations et des décès tragiques, le coronavirus entraîne également des préjudices économiques massifs. Le Conseil fédéral assume donc sa responsabilité en élargissant notablement le soutien pour les cas de rigueur. La revendication prioritaire de l'ASTAG figurant dans sa prise de position de la semaine passée est donc satisfaite. «Les entreprises représentant des cas de rigueur dont font partie la branche des autocaristes et celle des taxis peuvent à nouveau espérer», constate Thierry Burkart.

On risque des distorsions de concurrence faute d'aide

Les cantons sont donc fortement sollicités car selon la condition préalable, ils doivent impérativement participer à l'aide pour les cas de rigueur sans quoi le soutien par la Confédération n'est tout simplement pas possible selon la loi COVID-19 du parlement. Fort heureusement, les signaux sont majoritairement positifs. De nombreux conseillers d'Etat ont déjà assuré leur soutien. D'autres cantons hésitent

encore, ce qui pourrait entraîner des distorsions de concurrence massives en fonction du domicile des entreprises. Dans le cas le plus extrême, une entreprise sise dans le canton A obtiendrait un généreux soutien contrairement à une autre entreprise domiciliée dans le canton voisin qui remplit exactement les mêmes conditions. L'ASTAG fait donc à nouveau appel au sens de la responsabilité et à la volonté d'aider de la politique. Il faut agir maintenant et pas seulement au printemps car il sera alors trop tard!

Pour de plus amples informations:

André Kirchhofer
079 658 86 86

Berne, le 18 novembre 2020